

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Démarche, solution proposée et conclusion »

Ce service est rendu à la demande des partenaires internes, celui-ci ayant augmenté annuellement.

La désinfection quotidienne en « surface » de toutes les cuisinettes et des appareils est une directive de la CNESST, sans égard à la Covid-19. Ce montant figure dans un autre poste de dépense « désinfection Covid et cuisinettes CNESST ». Actuellement, ce service est requis que pour les zones ciblées par l'UCMU.

2- Augmentation de **± 30 000 \$** attribuable à la désinfection des points contact de tous les espaces ciblés par l'UCMU (présence d'employés ou de mandataires à la Place Bonaventure) pour l'année 2020. Cette somme étant attribuable à une période de 10 mois (mars à décembre 2020), ce qui représente **± 36 000 \$** si nous extrapolons celle-ci sur une période de 12 mois.

Pour l'année 2021, la somme attribuable à ce poste de dépense est estimée à **51 000 \$**, en raison du mode présentiel au travail à partir du 27 septembre 2021, ce qui implique une augmentation des points de désinfection. Pour l'année 2022, la somme est évaluée à **69 000 \$**. Le différentiel des coûts entre les années 2021 et 2022 est attribuable au mode présentiel des employés pour l'année entière.

Il s'agit ainsi d'une addition d'un poste de dépense qui, lors de l'approbation initiale de l'enveloppe budgétaire du CA en 2015, n'était pas prévu.

Il est à noter que la GIA a obtenu les orientations de la SST relativement à l'application des mesures sanitaires au retour au travail « présentiel » et à la distinction des actions requises par l'employé versus les contrats à signer avec la Place Bonaventure pour effectuer les services requis.

3- Augmentation de **± 53 000 \$** attribuable à l'entretien préventif et curatif du système d'alarme, gicleurs et préactions, le tout, en raison de l'augmentation des demandes curatives et la réalisation de divers projets. À cet effet, nous notons des travaux à la Salle informatique, lesquels sont énumérés ci-dessous :

Démolition du système existant pour rebâtir un nouveau système qui redistribue les 2 réseaux;

Remplacement du panneau de contrôle du préaction;

Remplacement de la détection sur toute la zone du préaction;

Refaire le filage;

Redistribution des gicleurs pour la séparation du système à eau et du préaction;

Réalimenter les gicleurs sous eau pour les corridors communs, toilettes et salle mécaniques;

Protection section UPS avec le préaction;

Réinstallation des conduits en tuyaux galvanisés pour la section UPS;

Isoler la section entreposage du réseau de préaction et réalimenter sur la zone sous eau du 8^e;

Installation klaxon pour zone préaction;

Agent de sécurité et surveillance Tyco pendant les travaux.

4- Augmentation de **± 20 000 \$** attribuable à l'entretien préventif et curatif de la génératrice et des serveurs, laquelle augmentation est attribuable aux appels de service. En 2022, une augmentation de 40 000 \$ sera attribuable au projet PEPTI.

5- Augmentation de **± 20 000 \$** attribuable à l'augmentation annuelle des demandes de services des partenaires internes pour assurer la gestion de confort des occupants. Les demandes sont de diverses natures. Il peut s'agir d'un traitement parasitaire, d'un changement des serrures, d'une mise à niveau des réfrigérateurs, d'un remplacement ou d'un ajout de prises électriques, d'un remplacement d'un luminaire d'éclairage, d'un ajout de serpentins chauffants et autres.

6- Pour les années 2019 et 2020, une somme totale de **55 000 \$** a été engagée pour l'ajout de signalisation et le changement de tapis, le tout, dans le cadre du réaménagement des ressources humaines.

Ainsi, l'augmentation des coûts des 6 postes précisés ci-dessus se chiffre **± 200 000 \$**.

Conclusion

Une enveloppe budgétaire approximative de 32 M\$ TTI pour lesdits services non prévus au bail du NSS a été autorisée (CA 2019-170). Celle-ci ne peut être utilisée qu'à compter de la date de début de terme de chacun des espaces locatifs prévus au bail, celle-ci variant dans le temps. Une enveloppe budgétaire intérimaire de près de 634 000 \$ TTI est donc requise, laquelle est ventilée comme suit :

- 464 501 \$ TTI pour les services complémentaires et services additionnels de CVC;
- 169 291 \$ TTI pour les services pour les TI.

Les sommes requises par les TI et la Gestion immobilière et aménagement sont déjà prévues annuellement dans le budget d'exploitation.